

### ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES



#### PREFET DE TARN-ET-GARONNE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Relative au projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Puylaroque, lieu-dit « Roc del Mel » nécessitant une autorisation de défrichement et une autorisation de permis de construire**

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral n° 82-2025-07-11-00001 du 11 juillet 2025, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du 6 août 2025 à 09h00 au 6 septembre 2025 à 12h00, sur le territoire de la commune de Puylaroque, sur la demande de la SAS Dev'EnR qui sollicite une autorisation de défrichement et une autorisation de permis de construire pour la création d'un parc photovoltaïque au sol, lieu-dit « Roc del Mel ».

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie de Puylaroque, Place de la Libération 82240 PUYLAROQUE.

- sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/enquetepublique-horsicpe>

- un poste informatique est mis à disposition à la mairie de Puylaroque.

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

- soit sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Puylaroque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à savoir : mardi et vendredi, 09h00-12h00 et 13h00-17h00 ; mercredi, jeudi et samedi, 09h00-12h00,

- soit par courrier adressé au commissaire-enquêteur, à la mairie de Puylaroque,

- soit à partir du site Internet à l'adresse électronique visée ci-dessus en utilisant le bouton « Réagir à cet article »

- soit par courriel à l'adresse : [enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr)

M. Wouter VAN DE RIJT, désigné par le tribunal administratif en tant que commissaire-enquêteur, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Puylaroque : le mardi 12 août 2025, de 09h00 à 12h00 ; le vendredi 22 août 2025, de 09h00 à 12h00 ; le vendredi 5 septembre 2025, de 13h00 à 16h00.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de Mme Sophie MELLE – tél : 07 72 51 48 21 – courriel : [s.melle@devnr.fr](mailto:s.melle@devnr.fr)

Le présent avis sera affiché à la mairie de Puylaroque.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la mairie de Puylaroque, à la préfecture de Tarn-et-Garonne ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat : [www.tarn-et-garonne.gouv.fr](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr), pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué, sur la demande de défrichement pour la création d'un parc photovoltaïque au sol à Puylaroque, lieu-dit « Roc del Mel », par arrêté préfectoral.

Dans un second temps il sera statué sur le permis de construire de ce parc photovoltaïque, également par arrêté préfectoral.



#### PREFET DE TARN-ET-GARONNE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Relative au projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Puygaillard-de-Quercy, lieu-dit « Bugarel » nécessitant une autorisation de défrichement et une autorisation de permis de construire**

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique

Par arrêté préfectoral n° 82-2025-07-15-00002 du 15 juillet 2025, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 36 jours, est prescrite du 5 août 2025 à 10h00 au 9 septembre 2025 à 12h00 sur le territoire de la commune de Puygaillard-de-Quercy, sur la demande de la SAS SOLEIA PUY qui sollicite une autorisation de défrichement et une autorisation de permis de construire pour la création d'un parc photovoltaïque au sol, lieu-dit « Bugarel ».

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de la SAS SOLEIA PUY – 12 rue Martin-Luther King – 14280 SAINT-CONTEST (contact : [solaire@jpee.fr](mailto:solaire@jpee.fr))

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie de Puygaillard-de-Quercy, 870 route du Village 82800 PUYGAILLARD-DE-QUERCY

- sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/enquetepublique-horsicpe>

- sur le registre d'enquête dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6469>

**Les observations et propositions du public peuvent être consignées :**

- soit sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Puygaillard-de-Quercy aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à savoir : mardi, jeudi et vendredi, de 09h00 à 12h30 puis de 13h30 à 17h00,

- soit par courrier adressé au commissaire-enquêteur, à la mairie de Puygaillard-de-Quercy,

- soit sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse : [enquetepublique-6469@registre-dematerialise.fr](mailto:enquetepublique-6469@registre-dematerialise.fr)

- soit par courriel à l'adresse électronique : [enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr)

Les observations du public doivent parvenir pendant la durée de l'enquête et au plus tard le mardi 9 septembre 2025 à 12h00.

Elles seront reportées et consultables sur le registre dématérialisé.

**M. Christian BAYLE, désigné par le tribunal administratif en tant que commissaire-enquêteur, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Puygaillard-de-Quercy, afin de recevoir les observations du public : le 12 août 2025, de 14h00 à 17h00 ; le 22 août 2025, de 14h00 à 17h00 et le 4 septembre 2025, de 14h00 à 17h00.**

Le présent avis sera affiché à la mairie de Puygaillard-de-Quercy.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la mairie de Puygaillard-de-Quercy, à la préfecture de Tarn-et-Garonne ainsi que sur le site Inter-

net des services de l'Etat : [www.tarn-et-garonne.gouv.fr](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr), pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué, sur la demande de défrichement pour la création d'un parc photovoltaïque au sol à Puygaillard-de-Quercy, lieu-dit « Bugarel », par arrêté préfectoral.

Dans un second temps, il sera statué sur le permis de construire de ce parc photovoltaïque, également par arrêté préfectoral.



Goldine LE BARS

Notaire  
54, rue de la République  
82000 MONTAUBAN

#### CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Goldine LE BARS, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à MONTAUBAN (82000), 54 rue de la République, CRPCEN 82054, le 31 juillet 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la SEPARATION DE BIENS entre :

Monsieur Cyril Claude Jean-Pierre LAVERRE, fonctionnaire, et Madame Mylène Cécile BOYÉ, fonctionnaire, demeurant ensemble à SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE (82210) 1 chemin de la Gravette.

Monsieur est né à CASTELSARRASIN (82100) le 05 avril 1976, Madame est née à MOISSAC (82200) le 29 décembre 1974. Mariés à la mairie de SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE (82210) le 15 juillet 2023

sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.



#### NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

DESIGN CONCEPT

Société par actions simplifiée au capital de 117.800  
Siège social : 325 chemin de Ratié - Lieu dit «Contines», 82440 REALVILLE  
380 414 334 RCS MONTAUBAN

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 1er Août 2025, il résulte la nomination de Line GROUSSARD, Née le 21 avril 1971 à Angoulême, Demeurant 20 Rue Froide Appt B31 16000 ANGOULEME en qualité de Directeur Général, à effet du 1er Août 2025.

POUR AVIS  
Le Président

“

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec [legales.lepetitjournal.net](https://www.legales.lepetitjournal.net), vous créez vos fichiers d'entreprises exactement selon vos besoins.

”

Cliquez sur le bouton **DÉMARRER**